

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

SECHERESSE 2009

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU POUR LE GRAND-MORIN et LE PETIT MORIN

SEUIL DE CRISE RENFORCEE

Suite au déficit pluviométrique de ces dernières semaines, les débits du Grand Morin et du Petit Morin sont passés sous le seuil de crise renforcée.

Le Préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau pour ces bassins versants (arrêté n°2009/DDEA/SEPR/479).

Pour les particuliers, les collectivités et les professionnels, ces restrictions concernent notamment :

Mesures	Franchissement du seuil de crise renforcée
Lavage des véhicules	Interdit sauf dans les stations professionnelles, munies d'un système de recyclage, sauf pour des raisons sanitaires ou véhicules prioritaires.
Arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des espaces sportifs de toute nature (hors golfs)	Interdit
Arrosage des jardins potagers et des massifs floraux	Interdit
Lavage des voiries, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Interdit, sauf impératifs sanitaires
Activités industrielles et commerciales (hors installations classées pour la protection de l'environnement)	Limitation de la consommation en eau au strict nécessaire
Irrigation grandes cultures et établissements équestres	Interdite
Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdit, sauf pour les chantiers en cours.
Alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert	Interdite
Arrosage des Golfs	Interdit. Seul l'arrosage pour les greens alimentés par forage ou à partir du réseau communal sont autorisés entre 20h et 8h.

Par ailleurs, il vous est demandé d'utiliser l'eau au plus juste des besoins, d'éviter tout gaspillage et de réserver cette ressource rare aux usages prioritaires.

En cas de besoin d'informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture : <http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr> ou nous contacter par téléphone au 01.60.56.72.74.